

POUR LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Patrick AGBOMA

Chef de Division
Recherche, Production et Durabilité (AHAI.2)
Département Agriculture et Agro-Industrie

Date

POUR LE CONSULTANT



OLIVIER BOUYER

S/C SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tel : +33 (0)6 66 49 95 31

15/05/2018

Date :

ANNEXE I
TERMES DE REFERENCE
CONSULTANT/AGROÉCONOMISTE

I. INTRODUCTION

1.1. Le concours d'un Expert Agroéconomiste est requis par la Banque Africaine de Développement pour apporter un appui dans le cadre de la mission d'évaluation des Projet de Restauration du Capital Forestier et d'Amélioration de la Résilience des Régions du Centre (PCFAR) et le Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN). La couverture forestière de la Côte d'Ivoire est passée de 7,85 millions d'ha en 1990 à 5,09 millions d'ha en 2000 puis 3,4 millions d'hectares en 2015 soit environ 11% du territoire national. Les principales causes directes de la déforestation et de la dégradation des forêts sont (i) l'expansion très importante de l'agriculture, cacao culture en tête, particulièrement au cours des 25 dernières années; (ii) l'exploitation incontrôlée des forêts (sciage à façon, exploitation industrielle, l'exploitation de bois-énergie, ainsi que des déficits de gouvernance importants dans la gestion des ressources forestières) ; (iii) les feux de brousse (qui sont également liés à l'agriculture) ; et (iv) l'exploitation minière, notamment l'orpaillage. Le fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf (9) États d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad), revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). IL remplit de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, sylviculture, pêche, industrie, mines, énergie, navigation, tourisme). L'aridification du climat et la diminution des débits observés des cours d'eau du bassin depuis plusieurs décennies, associées localement à une pression foncière ont fortement contribué à la dégradation généralisée des ressources naturelles, à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion hydrique et éolienne ainsi que de l'ensablement des cours d'eau.

1.2 En vue d'inverser la tendance de la déforestation, d'aridification du climat et de diminution de débit du fleuve Niger, la Côte d'Ivoire a pris un certain nombre de mesures. Elle s'est engagée depuis 2011 dans le processus du mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serres issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) avec le soutien de la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires. Suite à sa sélection comme pays pilote du Forest Investment Program (FIP), la Côte d'Ivoire a préparé un Plan d'Investissement qui a été approuvé en Juin 2016 par le Sous-Comité FIP pour un montant total de 24 millions USD. Ce plan d'investissement identifie essentiellement deux projets en l'occurrence le Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Taï (PAG-PNT) et le Projet de Restauration du Capital Forestier (PRCF) dont les activités sont orientées dans les secteurs clés, à savoir la foresterie, l'agriculture et l'énergie (charbon et bois de feu). Le Projet de Restauration du Couvert Forestier du Centre (PRCFC), issu du FIP, est préparé sous l'initiative de la BAD, l'agence d'exécution. Dans sa partie nord, la Côte d'Ivoire à travers l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), porte des actions à l'échelle nationale du bassin. C'est ainsi que les États membres de l'ABN ont identifié un programme ambitieux couvrant l'ensemble des neuf pays du bassin:

OB N3

Le Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du fleuve Niger (PIDACC/BN). Le PIDACC/BN permet d'opérationnaliser le Plan d'actions et le Programme d'investissement de lutte contre l'ensablement. Une étude de préparation a eu lieu également sous l'égide de la BAD.

1.3. Compte tenu de certaines contraintes, les deux projets initialement préparés en vue de financement distinct sont fusionnés, notamment la composante nationale du PIDACC/BN et le PCFAR de Côte d'Ivoire. A cet effet, la Banque entreprend actuellement une mission d'évaluation sur le terrain en Côte d'Ivoire du 16 au 31 mai 2018 afin de procéder à l'évaluation du PIDACC/BN qui inclura les activités du PCFAR notamment ses activités PIF, pour monter le dossier d'approbation conformément aux exigences de la Banque Africaine de Développement.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

2.1. L'objectif général de la mission est d'apporter un appui technique dans la préparation du Rapport d'évaluation du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du fleuve Niger (PIDACC/BN) en tant qu'expert Agro-économiste, en cohérence avec le PCFAR et le plan d'investissement forestier de la Côte d'Ivoire, comprenant les orientations stratégiques REDD+.

III. TACHES SPECIFIQUES

Sous la supervision générale du Chef de mission de la BAD, en concertation étroite avec les autorités habilitées de la Côte d'Ivoire, et en collaboration avec les autres membres de la mission, le consultant aura à conduire et réaliser toutes les prestations dévolues à un expert agroéconomiste. Sur la base de la documentation du projet disponible à la Banque et de la collecte des données auprès des services techniques le consultant aura pour tâches:

- Evaluation des productions et commercialisations additionnelles de produits forestiers (ligneux et non-ligneux) de services environnementaux (stockage de carbone, protection des ressources en eau, biodiversité...) ainsi que de produits issus de de l'agriculture;
- L'élaboration des modèles de production et d'activités, permettant l'évaluation quantitative des retombées financières et économiques du projet.
- Estimation du potentiel de séquestration du carbone du projet
- Estimation de la production agricole et de la valeur économique du carbone
- L'analyse économique et financière du projet, conformément aux normes internationales reconnues (calcul du taux de rentabilité économique et analyse de sensibilité, établissement des comptes d'exploitation, etc.).
- Analyse de la commercialisation et du marché de la production supplémentaire attendue et proposer un renforcement si nécessaire ;
- Analyse des sensibilités et des risques du projet
- Évaluation de la durabilité des actions proposées.

OB N3

IV. DUREE DE LA MISSION

La durée de la prestation du consultant est évaluée à un mois (23 jours). Le démarrage de la mission est prévu pour le 16 mai 2018.

V. RAPPORTS A PRODUIRE

La production attendue de la part du consultant sera un rapport d'analyse économique et financière ainsi qu'une estimation du carbone séquestré par la composante Côte d'Ivoire du PIDACC. Il soumettra un rapport provisoire et un rapport définitif suite aux observations de la Banque et du FIP. La soumission des rapports ci-dessus est une condition du paiement des honoraires du consultant.

VI. PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT

7.1. Le spécialiste en foresterie devra :

- i) être titulaire d'un diplôme de base d'agroéconomiste, et au moins d'un diplôme universitaire de niveau au moins Bac +5 dans le domaine des sciences de la foresterie;
- ii) avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion de projets de développement forestier et ayant réalisé au moins une mission similaire ;
- iii) justifier de bonne connaissance dans le reboisement, l'agroforesterie et gestion des paysages écologiques et des connaissances techniques liées à l'aménagement intégrée de ces paysages ;
- iv) avoir une grande connaissance des technologies et des pratiques sylvicoles;
- v) avoir une excellente connaissance du processus REDD+ ;
- vi) avoir des connaissances avérées sur les questions liées aux vulnérabilités et changements climatiques ;
- vii) justifier d'une expérience dans la préparation des projets du PIF ;
- viii) avoir une bonne connaissance des questions institutionnelles et stratégiques liées à la mise en œuvre des projets de développement en Afrique ;
- ix) justifier d'une expérience de travail dans les programmes/projets dans le domaine forestier et visant la gestion durable des ressources naturelles ;
- x) doter d'une bonne capacité d'analyse et de rédaction des documents techniques;
- xi) avoir une vision, une compétence professionnelle et une maîtrise avérées des projets forestiers et d'agro foresterie
- xii) avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ;
- xiii) excellente aptitude à communiquer oralement, à dynamiser et à faciliter le dialogue.

OB N3